

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18 rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 10 octobre 2016

Page 1 sur 8



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE DIX OCTOBRE

A LA REQUETE DU :

LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAINT PRIX,
dont le siège social est sis 1 Place de la Libération à SAINT PRIX (Val d'Oise),
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise,
demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60,
lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 21 septembre 2016.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier dont sont propriétaires Madame Zahia MILIANI,
décrits comme suit :

COMMUNE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « André Chenier » sis à EAUBONNE (Val d'Oise) 39, 41 et 43 avenue de Paris cadastré section AE numéro 290 lieudit « 41 avenue de Paris » pour 73 a 55 ca, section AE numéro 291 lieudit « 39 avenue de Paris » pour 69 a 61 ca et section AE numéro 430 lieudit « 43 avenue de Paris » pour 39 a 06 ca et par extension sur la commune de SOISY-SOUS-MONTMORENCY (Val d'Oise) avenue Mirabeau, cadastré section AI numéro 468 lieudit « avenue Mirabeau » pour 4 a 35 ca et section AI numéro 471 lieudit « avenue Mirabeau » pour 1 a 64 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division publié le 4 juillet 1962 volume 5550 numéro 19, modifié par actes publiés les 3 juin 1964, volume 6190 numéro 8 contenant règlement de copropriété, 22 juillet 1965 volume 6693 numéro 16, 28 aout 1970 volume 8923 numéro 9 et 11 septembre 1979 volume 3450 numéro 7, portant sur les lots suivants sis 39 avenue de Paris :

- LOT NUMERO TROIS CENT CINQ (305) : au quatrième étage, un appartement numéro 45 comprenant entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle d'eau, wc, placards, loggia, séchoir, ainsi que les 374/100.000èmes des parties communes générales,

- LOT NUMERO CINQ CENT UN (501) : une cave numéro 39 ainsi que les 6/100.000èmes des parties communes générales.

Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice 95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 39 avenue de Paris à EAUBONNE (Val d'Oise), 4^{ème} étage, porte 45.

Où étant ce jour sur place à 16 heures 45, en présence de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins requis,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des lieux, Monsieur Sekou TERETA se présente à nous.

Je lui déclare alors mes qualités et identités.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise occuper les lieux à titre gracieux avec ses trois enfants.

Les lieux consistent en :

- un appartement (lot n°305), composé d'une entrée/cuisine, une salle de séjour, un dégagement, une salle de bains, un WC et deux chambres ;
- une cave n° 39 (lot n°501) ;

L'immeuble, construit dans les années 1970, présente des façades bon état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en bon état.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en bon état.



Le Syndic de la copropriété est le suivant :

Cabinet BETTI
6 rue de Clairvaux
95160 Montmorency
Téléphone : 01 34 05 10 70

Les lieux sont distribués comme suit :

- **Une entrée/cuisine :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol, les carrelage et peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une série de placards en bon état.
- Un évier en inox muni d'un robinet mélangeur.
- Une fenêtre à châssis simple vitrage ;



- **Les WC en porte droite dans l'entrée:**

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

Les peintures sont en bon état

L'équipement comprend :

- Un bloc WC ;
- Un lavabo.



- **Le séjour en porte gauche dans l'entrée:**

Le parquet latté recouvrant le sol, les papiers peints et peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux.
- Une baie vitrée à simple vitrage ouvrant sur un balcon.



- **Un dégagement vers l'arrière :**

Le parquet flottant du sol, les carrelage et peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

- **La salle de bains dans le dégagement :**

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

Le carrelage de protection des murs et la peinture sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo.
- Un point lumineux ;
- Un fenestron.



- **La première chambre fond droite :**

Le parquet flottant du sol, les papiers peints et peinture des murs et du plafond sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre.

- **La deuxième chambre gauche :**

Le parquet flottant du sol, les papiers peints et peinture des murs et du plafond sont en Le parquet flottant du sol, les papiers peints et peinture des murs et du plafond sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre.

L'ensemble de l'appartement est chauffé une chaudière collective.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



HUISSIER DE JUSTICE